



COORDONNEES LAMBERT 2008.

NUM	X	Y	Nature du point.
19	642518.34	622455.72	Angle mur.
21	642518.79	622456.74	Angle mur.
22	642519.14	622457.53	Angle bâtiment.
26	642520.66	622460.92	Angle bâtiment.
33	642483.04	622473.48	Borne existante.
35	642499.78	622468.63	Angle bâtiment.
36	642502.52	622467.40	Angle bâtiment.
44	642504.75	622468.07	Angle bâtiment.
49	642505.56	622466.02	Angle bâtiment.
50	642511.52	622463.35	Angle bâtiment.
54	642513.36	622460.13	Angle bâtiment.
68	642502.39	622474.48	Angle bâtiment.
74	642508.10	622471.90	Angle bâtiment.
76	642501.64	622473.21	Angle bâtiment.
99	642522.54	622465.15	Mitoyen.
101	642513.80	622469.14	Mitoyen.
104	642513.77	622469.08	Mitoyen.
107	642508.04	622471.74	Mitoyen.
111	642501.62	622473.11	Mitoyen.
113	642518.73	622456.61	Point calculé.
114	642498.51	622465.74	Point calculé.

LEGENDE.

- Borne existante.
- Point référencé.
- Mur privatif.
- Mur mitoyen.
- Limite parcellaire.
- Limite non bâtie.
- Construction en maçonnerie.
- Bâti léger.
- Arbre fruitier.



Géomètre
 Commune d'Anderlues 1ERE DIVISION (56001).
 Section A partie du n° 448 H2.
 Dressé le 04/02/2025 par Gui DELHAYE, Géomètre-Expert,
 inscrit au tableau du Conseil fédéral des Géomètres-Experts
 sous GOE/04/0125, assermenté par le Tribunal de Première
 Instance de Charleroi, demeurant à B 6567 Merbes-le-Château,
 rue Saint-Martin n° 58 - Tél: 071/55.78.61.

N.B. Le présent plan est indissociable du procès-verbal rédigé au verso - Copie partielle interdite.

Levé et implantations réalisés par station robotisée SRX3 et géoréférencement GNSS RTK par GRX1.

Rue des Combattants.

